Image not found or type unknown

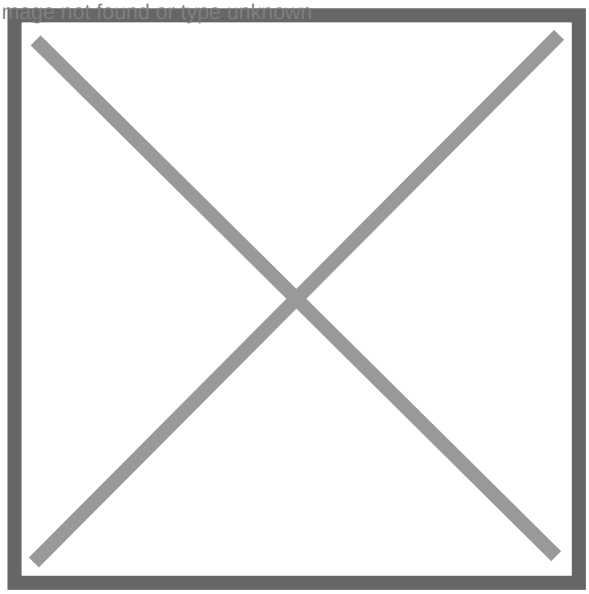

Oubli d'un bien dans une succession

Par **moka075**, le **21/04/2009** à **17:32**

Bonjour,

J'ai hérité de plusieurs bien il y a bientot 10 ans. Je suis majeur depuis peu et je viens de reprendre en main et controler mes dossiers de succession.
Il y a deux mois, je me suis apercue que mon notaire avait oublié un bien, un petit terrain en zone verte. J'ai appelé la mairie de la communce qui m'a indiqué que le bien etait toujours au nom de mon père.
J'ai alors appelé plusieurs fois mon notaire pour lui indiquer de faire le necessaire sur ce terrain et m'a répondu que si il ne l'avait as fait c'est qu'il n'y avait rien a faire.
Sur conseil de mes proches, je lui ai écrit un courrier en recommandé pour lui demander une nouvelle fois de procéder au changement de nom du terrain et lui ai dit que sans réponse de sa part j'allais contacter l'ordre des notaires.
J'ai recu la semaine dernière un courrier de mon notaire qui me dit qu'il vient juste d'avoir connaissance de ma demande et que je dois lui verser 600 euros de frais de provision.

Voici mes questions :

- N'est il pas trop tard pour faire la succession de ce terrain ? fin mai cela fera 10 ans que mon père est décédé.
- Suis je obligé de lui verser les 600 euros alors que c'est un oubli de sa part ?
- Que puis je faire ?

Merci de me conseiller.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés